

# Heracleum mantegazzianum - Berce du Caucase (Umbelliferae = Apiaceae)

## PERRIER Christophe - Octobre 2001

Cette synthèse est une copie de l'article réalisé par Christophe PERRIER dont voici la référence : PERRIER, C. 2001 - Une belle Caucasienne aux ambitions démesurées : la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum* Sommier et Levier, Apiaceae). Bull. Soc. Bot dauph. 10 : 11-14.

Qui ne s'est pas enthousiasmé de la découverte d'une espèce rare ou nouvelle sur le terrain habituel de ses herborisations ? Les notions de protection et de préservation ayant fait leur chemin, on ne la cueille plus à outrance. On ramasse un échantillon de référence, on prend une photo et on signale la nouvelle station ou la nouvelle espèce dans une revue locale. Fort bien me direz-vous.

Eh bien non ! Parfois, les botanistes que nous sommes devraient se montrer des exterminateurs. Les cas d'envahissements par de nouvelles et "belles" plantes ont déjà largement défrayé la chronique. Qui parmi nous n'a pas entendu parler de la Caulerpe ou de l'Ambrosie ? Si les risques pesant sur l'économie de la pêche pour l'une, et sur la santé pour l'autre permettent de parler de ces plantes (pour une fois ?), beaucoup d'autres espèces introduites passent inaperçues pour le commun des mortels.

Cet article se propose d'aborder le cas d'une de ces espèces dites "introduites" qui ne pose pour l'instant pas de problèmes en Isère, mais qui potentiellement pourrait en devenir un, de problème...

## Un peu d'histoire

Tout commence à Florence, en Italie. Emile Levier, un Suisse né à Berne en 1839, y exerce le métier de médecin. Très vite il se passionne pour la botanique, et herborise en Italie et en Corse. Il rencontre à ces occasions le chevalier Stephan Sommier, né lui à Florence en 1848, mais de parents français. En mai 1890, ils s'embarquent de Livourne pour un périple de 4 mois qui les conduit dans le Caucase. Le 25 août, ils récoltent les graines d'une grande Ombellifère le long de la vallée de Klioutsch, entre 1700 et 1800 m. De retour, Ils confient les graines à Henri Correvon, qui dirige alors le jardin de la Société horticole d'acclimatation à Plainpalais, en Suisse. Il faudra attendre 4 ans pour que la plante arbore ces gigantesques ombelles. Sommier et Levier peuvent enfin la décrire, car il s'agit d'une Berce nouvelle. Elle porte encore le nom d'*Heracleum mantegazzianum* Sommier et Levier. Correvon propagera l'espèce dans le milieu horticole, signant le début de sa dispersion en Europe.

Il semble qu'une plante similaire ait été introduite en Grande-Bretagne au début du XIXe siècle. Elle s'y serait propagée et naturalisée : les 1ères mentions de naturalisation datent de 1862, soit près de vingt ans avant la "découverte" de Sommier et Levier ! L'espèce aurait été introduite en France vers 1880 (Fournier, 1952).

Difficile de retracer l'histoire de la dispersion de l'espèce en Europe. Toutefois son caractère spectaculaire a sans conteste favorisé sa distribution par le biais d'échanges entre jardins botaniques et entre botanistes. Ainsi une station de Chartreuse résulte d'une récolte de graine au Parc zoologique et botanique de la ville de Mulhouse. Echappé de ses lieux de culture, la Berce du Caucase s'est ensuite répandue.

Etymologie : du nom du héros grec Héraclès, en allusion à la grande taille de certaines espèces. L'espèce est dédiée à Paolo Mantegazza, ethnologue italien. Le nom commun Berce pourrait provenir du polonais bartsch, une sorte de bière acide résultant de la fermentation des tiges, pétioles et semences, et consommée dans tout le Nord de l'Europe et l'Asie septentrionale. En italien Panace di Mantegazzi, Mantegazzis Bärenklau et Giant Hogweed respectivement en allemand et en anglais.

En France, le genre *Heracleum* comporte trois espèces : *H. pumilum* Vill. (*H. minimum* Lam.) ; *H. sphondylium*, taxon lui-même décliné en 8 sous-espèces, et *H. mantegazzianum* Sommier et Levier. Une hybridation semble possible entre *H. sphondylium* et *H. mantegazzianum*.

## Description - Ecologie

Plante de 2-3(5) m, peu velue ; feuilles très amples, alternes, glabres ou faiblement pubescentes à la face inférieure, les inférieures en lobes longuement acuminés ; pétioles ronds ; ombelle de très grande taille (jusqu'à 50(60) cm de diamètre), formée de 50-120 rayons hérissés ; fruit aplati de 10-11 mm, peu atténué à la base, faiblement scabre sur les marges, glabre ou velu épars dorsalement ; vittae en forme de larme ; stylopoies rugueux-tuberculeux ; styles 2-3 fois plus long que le stylopoie. Delaigue (1989) signale des discordances entre les auteurs en ce qui concerne la pilosité du fruit. Sommier et Levier (1895), dans leur diagnose, distinguent le fruit mûr avec le dos papilleux pubescent, les bords lisses ou modérément et brièvement scabres, les bandelettes fortement garnies de piquants.

Dans son habitat d'origine, elle apprécie les berges des rivières, dans des mégaphorbiaies, sur des lisières forestières, dans des zones à fortes précipitations (1000 à 2000 mm/an). Le type biologique de la plante est discuté. Pour nombre de botanistes qui l'ont cultivée, l'espèce semble monocarpique ; elle fleurit en juillet-août au bout de 3-5 ans, puis disparaît. Pour d'autres, elle serait plutôt pluricarpique. Mais le nombre de semences produites (parfois plus de 100 000 !), dispersées par le vent et surtout par les cours d'eau, ne viendrait en rien contrarier sa disparition annuelle.

## Présence en France

L'espèce est citée dans les Quatre Flores de France de Fournier (1937) comme "Cult. rart subsp.", cultivée rarement spontanée. Voici les éléments réunis sur sa présence en France, avec le concours des membres du réseau TELA BOTANICA, de la documentation et d'informations fournies par les botanistes :

Alpes-Maritimes : Andon (signalé par Joseph Rodié dès 1954) ; Bas-Rhin : Niederbronn-les-Bains ; Basse-Normandie ; Côte-d'Or : Vougeot ; Deux-Sèvres : La Ferrière-en-Parthenay, Mazières-en-Gâtine, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Pardoux ; Drôme : Tain-l'Hermitage (in Coquillat, 1965) ; Essone : Saintry-sur-Seine ; Finistère : Concarneau ; Haute-Marne : Poinson-lès-Grancey ; Hautes-Alpes : Champsaur (Pont du Fossé), cité à Arvieux (in Coquillat, 1965) citation

non reprise dans Chas (1994) ; Haute-Savoie : Les Comtamines-Montjoie, Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Faverges, Le Reposoir, Margencel, Publier, Reignier, Samoëns, vallée du Giffre, vallée de l'Arve ; Haut-Rhin : Munster, Urbès ; Indre : Issoudun ; Indre-et-Loire ; Jura : Bugey ; Marne : Montmirail ; Meurthe-et-Moselle : Liverdun ; Nord : entre Bailleul et Steenwerck ; Pyrénées-Atlantiques : Bielle ; Pyrénées-Orientales : Font-Romeu ; Région Parisienne ; Saône-et-Loire : Chagny, Charresey, Dezize-lès-Maranges, Saint-Rémy, Sampigny-lès-Maranges ; Savoie : Apremont, Saint-Pierre-d'Albigny, Col du Granier, probablement depuis les années 1970 (Reduron, com. pers.) ; Seine-Maritime : Yvetot ; Val d'Oise : Roche-Guyon ; Vienne (depuis plus de 20 ans) ; Vosges : Contrexéville, Remiremont

En Isère : Chapareillan : bord du Sernon, Col de Marcieu ; Chonas l'Amballan (Delaigne 1989) ; Cognet ; Crolles ; La Motte d'Aveillans (Chaintreuil, com. pers.) ; La Mure ; Pierre-Châtel : bord de la Jonche (GENTIANA, 1994) ; Saint-Théoffrey ; St Pierre de Chartreuse ; Susville ; Villard-Saint-Christophe (Gorius, com. pers.) ; Villard-de-Lans (Tison, com. pers.).

Elle est par ailleurs naturalisée en Europe : Allemagne, Angleterre (signalée dès 1902), Autriche, Belgique, Danemark, Ecosse, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse et se retrouve outre-atlantique au Canada (probablement vers la fin des années 1940) et aux Etats-Unis.

## Une plante à regarder...

L'*Heracleum mantegazzianum* contient des furocoumarines qui peuvent provoquer de graves dermatites sur une peau humide et insolée. Les symptômes apparaissent 2 à 5 jours après le contact : rougeurs, brûlures, cloques, hyperpigmentation persistante... de degrés variables pouvant exiger une hospitalisation. Sont particulièrement touchés les pêcheurs, baigneurs et les enfants, qui jouent avec les tiges pour en faire des sifflets. Même après guérison, il reste une hyperpigmentation de la peau qui peut durer des années, et l'exposition de la peau au soleil peut faire réapparaître les symptômes, même sans nouveau contact avec la plante !

## Conclusion

Si la Berce du Caucase ne pose à l'heure actuelle pas de problème particulier en France, faut-il attendre pour agir ? En Isère, le "faible" nombre de stations ne doit pas masquer le fait que le département présente bon nombre de milieux susceptibles de voir se développer cette espèce. Et ainsi conduire rapidement à une situation telle qu'on la connaît pour d'autres plantes introduites, telle la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt.) et *Reynoutria sachalinensis* (Friedrich Schmidt Petrop.) Nakai ou le Budleja (*Buddleja davidii* Franchet).

Si notre passion de botaniste nous amène à nous émerveiller sans cesse des beautés de la nature, elle ne doit pas non plus nous faire oublier que l'arrivée de plantes exogènes (volontairement ou non) est une réalité. Réalité parfois douloureuse à tous les points de vue : santé publique, économique, paysager... Réalité qui ne va pas forcément dans le sens d'une préservation de la biodiversité locale. Certains pourront avancer l'argument que la flore n'est pas une entité figée, mais un ensemble qui se modifie, évolue, vit et disparaît au rythme de changements occasionnels ou durables ; mais il n'en

reste pas moins que la mise en présence d'espèces séparées de plusieurs centaines de kilomètres, voire de continents entiers, ne se fait généralement pas au bénéfice des plantes autochtones.

Un colloque, tenu à Nice en 1996 et portant sur ces plantes "introduites" ou, pour parler avec des termes scientifiques, ces "xénophytes", a amené les conclusions suivantes (Collectif, 1996) :

- Les espèces végétales étrangères à la flore locale sont de plus en plus nombreuses à pénétrer et s'installer dans la végétation naturelle, et le processus a tendance à s'accélérer ;
- Parmi celles-ci, des plantes de plus en plus nombreuses se montrent envahissantes et présentent une menace pour la flore, la végétation et le fonctionnement des écosystèmes indigènes ;
- Cet envahissement se traduit fréquemment par des coûts économiques de plus en plus importants pour y remédier et maintenir un environnement favorable aux activités économiques comme le tourisme, la pêche, la chasse, etc.

Que doit alors faire le botaniste ? Doit-il rester un observateur de la flore et de son évolution, signalant dans diverses revues les nouveautés et apparitions de taxons dans son "champ" d'herborisations favori, ou doit-il être un acteur, allant jusqu'à arracher les pieds de cette nouvelle plante qu'il vient de découvrir ? Pieds parsemés qui recouvriront peut-être demain la surface de ce terrain d'herborisation qu'il affectionne.

## Remerciements

Tous mes remerciements à Jean-Pierre REDURON, spécialiste des Ombellifères, pour la relecture et les commentaires qu'il a bien voulu faire sur cet article.

## Bibliographie

- CHAS, E. (1994). Atlas de la flore des Hautes-Alpes. Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance, Conservatoire des espaces naturels de Provence et des Alpes du Sud, Parc national des Ecrins. 816 p.
- Collectif (1998). Actes du colloque "Plantes introduites - plantes envahissantes" - 8 au 11 octobre 1996, Nice. Biocosme Mésogéen, Nice. 15(1).
- DELAIGUE, R. (1989). *Heracleum mantegazzianum* Sommier et Levier (Ombellifères) dans la moyenne vallée du Rhône. Bull. mens. Soc. lin. Lyon, 58(10) : 332-334.
- FOURNIER, P. (1937). Les Quatre Flores de la France , Corse comprise. 2ème édition. Editions Lechevalier, Paris.
- GENTIANA. (1994). Etude floristique et cartographie des habitats des zones humides du bassin versant de la Jonche (La Mure, Pierre-Châtel, Susville). Syndicat mixte pour l'industrialisation de la Matheysine et des environs, La Mure.
- JEANMONOD, D. (1999). La berce du Caucase : une Genèveoise belle et dangereuse !. Saussurea. 30 : 62-65
- KERGUELEN, M. (1993). Index synonymique de la Flore de France. Collection patrimoines naturels, vol. 8 - Série patrimoine scientifique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

- SOMMIER, S. et LEVIER, E. (1895). Decas umbelliferarum novarum caucasi. Nuevo Giorn. Bot. Ital., 1895, p. 79-81.

## Auteurs

Article réalisé par : **Christophe PERRIER**

Cette synthèse est une copie de l'article réalisé par Christophe PERRIER dont voici la référence :  
PERRIER, C. 2001 - Une belle Caucasienne aux ambitions démesurées : la Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum Sommier et Levier, Apiaceae). Bull. Soc. Bot. dauph. 10 : 11-14.

Date : **Octobre 2001**

Cet article est basé notamment sur les informations fournies lors d'un échange sur la liste de discussion Tela-Botanicae ([tela-botanicae@yahogroupes.fr](mailto:tela-botanicae@yahogroupes.fr)) du 30 août au 4 septembre 2001.

Ont contribué à cet échange :

- Michel CAMBORNAC
- Daniel CHICOUENE
- Thierry CORNIER
- Philippe DURAND (stsn)
- Elisabeth DODINET
- Erick DRONNET
- Pascal DUPRIEZ
- Patrick GATIGNOL
- Jean-Pierre JACOB
- Régis KRIEG-JACQUIER
- Benoît OFFERHAUS
- Christophe PERRIER
- Mari-José PORTAS
- Rémy SORNICLE
- René THIEFAINE
- François VERNIER